

# Anthropology of food

S15 | 2020 :

Précarisation alimentaire, résistances individuelles et expériences pratiques: regards locaux, régionaux, transnationaux

---

## L'organisation communautaire comme réponse collective aux enjeux de l'insécurité alimentaire au Québec

*Community organization as a response to the challenges of food insecurity in Quebec*

JEAN-BAPTISTE LECLERCQ, ANNE-MARIE OUMET, RENÉE-ÈVE  
DIONNE, HÉLÈNE FELTEAU, ÉLISE SOLOMON, FRANÇOIS SOUCISSE,  
CATHERINE ST-GERMAIN, MARTINE THÉRIAULT AND SOPHIE  
COULOMBE

<https://doi.org/10.4000/aof.11262>

---

### **Abstracts**

Français English

À Montréal, les organisateurs et organisatrices communautaires (OC) interviennent dans différents champs de pratique, dont celui de la sécurité alimentaire. Ces professionnels définissent l'organisation communautaire comme une intervention de soutien professionnel et d'influence dans une communauté permettant d'agir sur les facteurs collectifs qui ont une incidence sur la santé et le bien-être. Elle s'adresse prioritairement aux populations précarisées dans une perspective de justice sociale. Cette étude porte sur les pratiques d'organisation communautaire en sécurité alimentaire. Elle s'inscrit dans une démarche de réflexivité collective entreprise dans le cadre d'une collaboration entre des chercheurs et des membres d'un Comité d'organisateur-rices communautaires en sécurité alimentaire œuvrant au sein d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux québécois. Cette étude a permis de dégager les rôles de l'organisation communautaire en sécurité alimentaire, de cerner les principaux défis de leur pratique et de questionner leur capacité d'action sur les inégalités sociales.



Montreal's community organizers (COs) are involved in various fields of practice, including food safety. For these professionals, community organizing is about providing support and influence in

a community to facilitate collective action around determinants of health and well-being. Community organizing is primarily concerned with vulnerable populations in a perspective of social justice. This study focuses on community organizing practices in food security. It was based on a collective reflexive process undertaken in collaboration between researchers and members of a committee of community organizers working in the field of food safety for a health and social services organization in Quebec. The study helped identify different roles taken on by community organizers around food security, highlight the main challenges of their practice and discuss how they can act on social inequalities.

---

## ***Index terms***

**Mots-clés** : organisation communautaire, insécurité alimentaire, sécurité alimentaire, inégalités sociales

**Keywords** : community organizing, food insecurity, food security, social inequalities

---

## ***Full text***

# **Introduction**

1 L'insécurité alimentaire, soit « l'accès restreint, inadéquat ou incertain des personnes et des ménages à des aliments sains, nutritifs et personnellement acceptables, tant sur le plan de la quantité que sur celui de la qualité pour leur permettre de combler leurs besoins énergétiques et de mener une vie saine et productive » (Tarasuk 2001) est aujourd'hui reconnue comme un grave problème de santé publique et social, car il peut affecter le bien-être et la santé des personnes (Tarasuk, Mitchell, & Dachner 2016).

2 La région métropolitaine de Montréal est particulièrement concernée par cette problématique. En 2013 et 2014, 13 % de ses ménages avaient été confrontés à de l'insécurité alimentaire, ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne canadienne et québécoise de 12 % (ibid.). Le problème ne semble pas avoir diminué depuis 2005. Plus inquiétant encore, l'insécurité alimentaire grave, qui implique chez la majorité des ménages touchés d'avoir dû réduire leurs portions ou sauter des repas parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent pour acheter de la nourriture, n'a pas diminué depuis 2007. Dans un récent bilan de l'organisme Moisson Montréal<sup>1</sup> pour l'année 2019, 567 317 demandes d'aides alimentaires<sup>2</sup> ont été comblées chaque mois par des organismes accrédités sur le territoire de la ville de Montréal et 122 811 dépannages alimentaires distribués<sup>3</sup>. Parmi les bénéficiaires du dépannage alimentaire, environ 35 % étaient des enfants et près de 40 %, des personnes vivant seules (Giraud & Routhier-Beaulé 2019). Les prestataires d'aide sociale représentent quant à eux 53 % des bénéficiaires des programmes de dépannage alimentaire des Banques alimentaires du Québec et on constate, ces dernières années, une hausse des personnes en emploi, ayant une pension d'invalidité ou de vieillesse (Tircher 2020).

3 Alors que les réponses au problème de l'insécurité alimentaire se font communément par le biais d'approches individuelles et assistancielles (McAll *et al.* 2015), un mode d'intervention met plutôt de l'avant une approche collective : l'organisation communautaire. Au Québec, l'organisation communautaire se définit comme une intervention de soutien professionnel et d'influence dans une communauté permettant d'agir sur les facteurs collectifs qui ont une incidence sur la santé et le bien-être. Elle s'adresse prioritairement aux populations précarisées dans une perspective de justice sociale.

4 Cet article fait état d'une recherche exploratoire s'appuyant sur une démarche de



réflexivité collective menée avec cinq organisatrices et un organisateur communautaires (OC)<sup>4</sup> regroupées au sein d'un comité d'échange sur les enjeux en sécurité alimentaire et les pratiques de soutien aux actions collectives dans ce champ. Cette recherche vise plus spécifiquement à documenter la pratique d'organisation communautaire dans le champ de la sécurité alimentaire en y explorant les rôles et les défis de ces OC exerçant au sein d'un Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) montréalais<sup>5</sup>, ainsi que les impacts de leur pratique sur les inégalités sociales.

- 5 Dans une mise en contexte, nous montrerons comment, au Québec, l'insécurité alimentaire, comme problème social, est devenue un problème de santé publique, et nous verrons la place qu'occupe la sécurité alimentaire dans les cadres de référence de la pratique en organisation communautaire. Ensuite, nous exposerons notre méthodologie et notre cadre d'analyse. Enfin, nous présenterons les résultats de notre étude en trois parties : le rôle de l'organisation communautaire en sécurité alimentaire, les défis que rencontrent les OC dans ce champ ainsi que l'impact de leurs pratiques. Ce dernier aspect sera plus spécifiquement analysé sous l'angle de leur capacité d'action sur les inégalités sociales.

## Mise en contexte

### L'insécurité alimentaire : de problème social à problème de santé publique

- 6 La question de la faim, ou du manque de nourriture, ainsi que le don de nourriture aux personnes « nécessiteuses », n'est pas un phénomène nouveau (Racine 2003). Au Québec, les communautés religieuses et les paroisses ont joué un rôle historique concernant l'aide alimentaire dans une optique de charité. Cependant, ce n'est qu'à partir des années 1980 que l'insécurité alimentaire est reconnue comme un problème social au regard de l'ampleur du phénomène, de sa réponse et du nombre grandissant de personnes ayant recours aux banques alimentaires (ibid.). Les Tables de concertation contre la pauvreté, créées au milieu des années 1990, témoignent des conséquences de l'appauvrissement en soulignant l'existence de la faim vécue par les personnes et les familles (Racine 2003). Les institutions publiques, en particulier les Centres locaux de services communautaires (CLSC) où exercent les OC et les Centres de santé dans certaines régions, s'intéressent de plus en plus à cette problématique et des recherches sociales et en santé sur le phénomène se multiplient (Hamelin & Bolduc 2003; Racine 2003). Le problème de l'insécurité alimentaire est graduellement inclus dans divers plans d'action (national, régionaux et locaux) et se retrouve à l'agenda politique québécois (Hamelin & Bolduc 2003) : la sécurité alimentaire est incluse en 2002 dans la loi 7 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q. chapitre L-7)<sup>6</sup>. Avec cette phase d'institutionnalisation, l'insécurité alimentaire se pose à la fois comme un problème social, mais aussi de santé publique (McIntyre 2003 ; Riches 2002 ; Tarasuk 2001).

### La place de la sécurité alimentaire dans les cadres de référence de la pratique en organisation communautaire



- 7 De manière générale, le terme d'organisation communautaire fait écho à un mode d'intervention sociale mettant en avant une approche collective des problèmes sociaux. Nous nous référerons ici de manière plus spécifique à l'organisation communautaire qui se pratique au sein des Centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS)<sup>7</sup>.
- 8 Plusieurs tendances marquent l'évolution de la pratique (Leclercq *et al.* 2017, 2016; Leclercq 2014). Historiquement, les OC proviennent de l'action sociale ou syndicale et des mouvements communautaires issus de la Révolution tranquille (années 1960-1970) durant laquelle se construit le socle de l'État social québécois. Présente depuis plus de quarante ans dans le Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), l'organisation communautaire est un service professionnel qui a fortement évolué, notamment sous l'influence de la santé publique (Leclercq 2019b; Lachapelle & Bourque 2008) et de la Nouvelle gestion publique (Leclercq 2019a). Par exemple, au cours des années 1980, alors qu'émerge l'insécurité alimentaire comme problème social, l'organisation communautaire est active dans la mise en place de projets de dépannage alimentaire et des premières banques alimentaires. Dans les années 1990, les OC montréalais s'impliquent plus particulièrement dans le développement d'instance de gouvernance locale avec le programme *Vivre Montréal en santé*, conçu dans l'esprit du mouvement des Healthy Cities et pour lequel la ville reconnaît et soutient financièrement les Tables locales de concertation, ainsi que le programme d'*Initiative montréalaise de soutien au développement social local*<sup>8</sup> (Sénécal, Cloutier & Herjean 2008). Au tournant des années 2000, les OC joueront un rôle clé dans le développement local de tables de concertation sectorielles en sécurité alimentaire.
- 9 En 2002, soit la même année que la Loi 7 évoquée plus haut, le Regroupement des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en centre de santé (RQIIAC)<sup>9</sup> adopte son premier cadre de référence de l'organisation communautaire en CLSC (Lachapelle 2003). Ce cadre de référence nomme cinq « grands enjeux » : l'appauvrissement, l'emploi, l'environnement, l'avenir des territoires et la professionnalisation du social. C'est en lien avec l'enjeu « pauvreté » qu'est succinctement mentionnée la sécurité alimentaire. Elle est ici envisagée sous un angle revendicatif et présentée comme un champ d'intervention légitime pour l'organisation communautaire et son versant le plus politique, à savoir l'action sociale et la défense des droits.
- 10 Une nouvelle version du cadre de référence sera produite en 2010, ajustée aux réformes successives du RSSS, dont les fusions d'établissements (intégration des missions CLSC, hospitalière et hébergement), entamées en 2004 avec la création des Centres de santé et services sociaux (CSSS), était un aspect. Le RQIIAC définit les grands axes de l'offre de service en organisation communautaire, dont les actions transversales sur les déterminants de la santé. L'amélioration de la santé des populations passe d'abord par l'amélioration de leurs conditions de vie – un constat sur lequel s'appuie l'approche préventive mise de l'avant par l'Organisation mondiale de la santé, notamment depuis la Charte d'Ottawa (1986) – et que ces déterminants sont surtout de nature sociale<sup>10</sup>. Pour le RQIIAC, certains dossiers sectoriels portant sur les déterminants sociaux de la santé, notamment le revenu, l'alimentation et le logement, exigent des actions dites transversales dans la mesure où elles impliquent plusieurs acteurs des collectivités locales et qu'elles ont des retombées dans plusieurs programmes et services des CSSS. L'alimentation est donc ici présentée, parmi d'autres dossiers, comme un dossier sectoriel portant sur les déterminants sociaux de la santé. Ces actions transversales ont pour finalité d'affirmer l'amélioration de la qualité de vie d'une communauté par des projets répondant aux besoins de base considérés comme des déterminants de la santé (Ibid. : 51; Leclercq 19b).



- 11 Maintenant, au-delà de la formalisation de la pratique d'organisation communautaire à travers ses cadres de référence, comment se concrétise-t-elle dans le champ de la sécurité alimentaire? Parvient-elle à agir sur les inégalités sociales qui sous-tendent la problématique de l'insécurité alimentaire?

## Méthodologie et cadre d'analyse

- 12 Notre étude exploratoire portant sur les pratiques d'organisation communautaire en sécurité alimentaire s'appuie sur une démarche de réflexivité collective entreprise dans le cadre d'une collaboration entre des chercheurs du CREMIS et des membres du Comité des organisateurs communautaires en sécurité alimentaire du CCSMTL. Le fait que le CREMIS soit un centre de recherche universitaire intégré au sein de cette institution facilite ce genre de rencontre qui mise sur la coconstruction des savoirs (Godrie 2015; Gagné 2008). Pour Whitehead, cette approche permet aux connaissances ainsi produites d'être plus fiables, plus riches et plus efficaces pour orienter l'action (McNiff & Whitehead 2011). L'intérêt est de pouvoir saisir la réalité en combinant diverses perspectives. Dans notre cas, il s'agissait de croiser les savoirs issus de la recherche (des sciences sociales) avec les savoirs professionnels des OC afin de faciliter la réflexivité. Cette notion est ici entendue comme une forme de réflexion dans et sur l'action (Schön 1994). La réflexivité peut être agissante et transformer la pratique et le rapport des acteurs à celles-ci selon divers degrés possibles (Dierckx 2016).

## Méthodologie

- 13 Notre approche de coconstruction a impliqué six OC du comité en sécurité alimentaire du CCSMTL à différentes étapes de notre recherche exploratoire pendant une période d'environ six mois. Deux réunions préliminaires ont eu lieu en amont avec ces membres et notre équipe de recherche afin de définir conjointement les objectifs, la méthodologie de recherche et le calendrier de travail. Il y a été convenu que chaque OC impliquée rédigerait un récit de pratique de maximum une page s'inspirant, au niveau de la forme, des récits concernant la sécurité alimentaire qui complètent les cadres de référence du RQIAC (2003 & 2010) et d'un schéma narratif<sup>1</sup> proposé par un OC du comité. Chacun des récits devait faire état d'une pratique (ou d'une action collective les impliquant) en lien avec la sécurité alimentaire et pertinente au regard des inégalités sociales.
- 14 Nous nous sommes ensuite inspirés de la méthode d'analyse en groupe (Van Campenhout, Chaumont & Franssen 2005), l'idée étant d'impliquer directement les OC du comité dans l'analyse de la pratique d'organisation communautaire en sécurité alimentaire. Pour ce faire, les cinq récits de pratique rédigés par les OC ont été envoyés au préalable aux participantes du groupe d'analyse. Chaque OC a présenté succinctement à l'oral son récit, point de départ des discussions que nous avons orientées selon trois axes : le rôle, les défis et les impacts des pratiques d'organisation communautaire en sécurité alimentaire. Pour ce dernier point, l'équipe de recherche a rappelé le cadre d'analyse en termes d'inégalités sociales que nous détaillons ci-dessous. Après avoir passé en revue les différents récits, nous avons dégagé plusieurs constats transversaux. Les thèmes émergents ont été synthétisés sur des tableaux blancs, afin de valider, au fur et à mesure, la compréhension commune des idées partagées. Lors des différents tours de table, l'équipe de recherche veillait à ce que chaque OC puisse prendre la parole, compléter ou nuancer les propos des autres participantes. Aucune



dissension n'est apparue entre ces professionnelles qui sont habituées, de par leur rôle, à organiser la concertation, à animer des assemblées ou des réunions, ainsi qu'à rechercher le consensus. Cette discussion a également été enregistrée en mode audio puis retranscrite.

15 L'équipe de recherche a ensuite réalisé une analyse secondaire thématique des récits de pratique rédigés par les OC, de la transcription de l'analyse en groupe et des notes prises lors du groupe de discussion. Une classification des contenus a d'abord été générée – à l'aide du logiciel NVivo – de manière déductive à partir des objectifs de la démarche (rôle, défis, impacts sur les inégalités sociales). Ensuite, une analyse plus approfondie et selon une approche inductive a permis de générer des sous-thèmes. Une triangulation de ces thèmes avec les contenus des tableaux blancs a finalement été effectuée (Devers 1999).

16 Le travail de coconstruction s'est également actualisé dans la coécriture de cet article par les membres de l'équipe de recherche et les OC et s'est déroulé selon un processus itératif d'écriture et de réécriture en fonction des commentaires, des suggestions, des précisions ou des nuances proposées par chaque coauteur.

## Cadre d'analyse

17 Afin de mieux comprendre l'influence de ce mode d'intervention singulier, nous nous sommes questionnés sur l'impact des pratiques des OC, et ce, sous l'angle des inégalités sociales. Alors qu'au niveau de la recherche ou des dispositifs, l'insécurité alimentaire est généralement associée à la pauvreté, l'équipe de recherche souhaitait apporter un regard décalé en termes d'inégalités sociales pour deux raisons. D'une part, nous pensons que la pauvreté s'inscrit dans des rapports sociaux foncièrement inégaux (Namian, Boucher-Guèvremont & Chartrand 2019) et qu'il en va de même pour l'insécurité alimentaire. D'autre part, étant donné que nous nous intéressons à des pratiques mettant de l'avant une approche collective des problèmes sociaux, il est pertinent d'aborder les actions qui tentent d'y remédier sous l'angle des inégalités sociales puisque celles-ci sont produites collectivement dans le cadre de rapports sociaux de genre, de classe, d'ethnicité ou d'âge, entre autres (Bilge 2011 ; Pfefferkorn 2007 ; Juteau 1994 ; McAll 1990).

18 S'il existe un aspect « objectif » des inégalités – l'accès inégal et socialement hiérarchisé entre groupes sociaux à des ressources – la composante « subjective » est à prendre en compte : ces inégalités n'existent que si elles sont socialement perçues comme telles. Pour notre part, cette composante subjective renvoie à la manière dont les OC conçoivent leur capacité d'agir sur les inégalités sociales. Ce cadre d'analyse s'inscrit dans la veine d'une sociologie compréhensive puisque nous nous intéressons au sens que ces intervenants donnent à leurs pratiques. Il inclut différentes dimensions des inégalités sociales : matérielle, relationnelle et décisionnelle<sup>12</sup>. D'une manière générale, la dimension matérielle renvoie à l'accès à des ressources comme la nourriture. La dimension relationnelle se réfère aux relations sociales (stigmatisation, estime de soi, etc.) tandis que la dimension décisionnelle évoque la capacité d'agir, l'autonomie des personnes et des groupes, etc. L'une des singularités de l'organisation communautaire est d'agir envers – « avec » disent les OC – les organismes qui sont censés représenter les intérêts des groupes et des personnes vivant des inégalités sociales. Appréhender l'impact de l'organisation communautaire sur les inégalités sociales signifie donc prendre en compte l'impact au niveau des organismes, des groupes et des personnes en considérant les rapports de pouvoir et les rapports sociaux qui produisent ces inégalités.



# Résultats

## Rôle de l'organisation communautaire en sécurité alimentaire

19 Les récits de pratiques rédigés par les OC et l'analyse en groupe nous permettent de dégager six rôles de l'organisation communautaire en sécurité alimentaire dans un contexte urbain de quartiers centraux : 1) faciliter l'action collective; 2) structurer et planifier; 3) expliciter la problématique et les besoins; 4) transférer, partager et appliquer des connaissances; 5) défendre les intérêts (*advocacy*); et 6) assurer une continuité. Ces rôles varient également en fonction de la manière dont sont structurés les quartiers au niveau de la dynamique communautaire.

20 Le rôle qui ressort davantage, chez ces OC en CIUSSS, est celui qui consiste à faciliter l'action collective. Deux OC mettent de l'avant dans leurs récits le rôle de l'organisation communautaire dans l'implantation, dans deux quartiers distincts, d'une table de concertation et d'un comité (au sein d'une table de quartier), tous les deux dédiés à la sécurité alimentaire au début des années 2000, alors que la santé publique se met à encourager et financer les démarches de concertation. Ces instances constituent des espaces de délibération animés par des acteurs locaux préoccupés par l'insécurité alimentaire. Le rôle des OC est de s'assurer de l'implication des acteurs concernés, par exemple, dans la mesure du possible, des personnes vivant de l'insécurité alimentaire, ou encore, des organismes communautaires du quartier proposant des services en lien avec cet enjeu (dépannage ou banque alimentaire, cuisines collectives, etc.) ou œuvrant auprès de publics susceptibles de connaître de l'insécurité alimentaire. Elles préviennent les conflits entre les différents acteurs en clarifiant les rôles de chacun, y compris le leur. Faciliter l'action collective, c'est également favoriser une vision ou des objectifs communs. Pour cela, elles amènent les membres à éviter de mettre en compétition des initiatives en proposant plutôt leur mise en commun afin de mutualiser les expériences, les savoirs et les outils développés. Les OC doivent par ailleurs veiller à une bonne communication entre les différentes instances (par ex. la santé publique) et les groupes communautaires pour faciliter l'arrimage des différentes positions. Pour ce faire, elles sont souvent amenées à faire de la « traduction », par exemple pour faire comprendre la sémantique d'un acteur institutionnel ou d'un bailleur de fonds à un organisme communautaire de terrain, et vice-versa.

21 Un autre rôle mis en avant par les OC est celui de la structuration et de la planification de l'action des instances qu'elles accompagnent (ex. : tables de concertation, organismes communautaires, etc.) et qui les sollicitent à cet effet. En ce qui a trait à la structuration, elles peuvent être amenées à soutenir l'élaboration de leur politique ou de leurs règlements. Dans certains cas, l'action collective, soutenue par les OC, peut mener à la création d'une structure. Par exemple, une OC a soutenu la mobilisation de résidents d'une habitation à loyer modique (HLM) pour personnes âgées et leur implication dans des initiatives de quartier, ce qui a mené à la mise sur pied d'un organisme en sécurité alimentaire. Par rapport à la planification, les OC peuvent offrir un soutien en termes de prévisions budgétaires ou rédiger des demandes de subventions. C'est un savoir professionnel qu'elles mettent à disposition des organismes, en particulier en direction des organismes ayant moins de ressources et étant moins professionnalisés, comme c'est souvent le cas pour les banques alimentaires.

Les OC ont également le rôle d'explicitement le problème de l'insécurité alimentaire et les



besoins, par exemple en soutenant les démarches de documentation. Des OC ont rapporté avoir participé, avec d'autres partenaires, à la documentation de la problématique de l'insécurité alimentaire dans leur quartier d'intervention à partir de collectes de données (groupe de discussion, sondage, forum). D'une manière générale, ces professionnelles indiquent que leur position leur permet de prendre du recul pour rendre compte des logiques d'action. Cela signifie notamment de considérer les projets mis en place (par ex. un marché de fruit et légumes, une épicerie solidaire) au regard des objectifs poursuivis (par ex. sécurité alimentaire, accès à des aliments sains et/ou lutte contre la pauvreté). Elles sont appelées pareillement à mettre en lumière les conditions de succès ou les barrières potentielles à l'implantation d'un projet ou au développement d'une action en s'appuyant sur leur connaissance du milieu et sur leur vision globale de la situation.

23 Ce rôle rejoint celui de transfert, partage et application des connaissances. Dans un souci d'accompagnement et de conseil auprès des représentants d'organismes ou instances de concertation, les OC peuvent amener des connaissances théoriques (par ex. un cadre d'analyse en termes d'inégalités sociales ou sur les processus participatifs), les expliquer, voire les « vulgariser ». On peut aussi leur demander d'expliquer les fondements de l'action communautaire auprès de nouveaux employés ou d'énoncer les visées de la santé publique pour mieux comprendre les attendus d'une offre de financement. Par ailleurs, elles tentent parfois de changer certaines pratiques (ex. faire participer les populations ciblées) en mettant elles-mêmes en œuvre les changements suggérés. Une OC a rapporté que dans le cadre d'un soutien à un organisme, elle a entrepris d'animer ses assemblées générales. Ainsi, en exerçant un rôle de « gardienne des processus démocratiques », elle a pu se poser comme modèle auprès des membres de cette banque alimentaire.

24 Être OC, c'est également défendre des organismes, groupes ou personnes en position minoritaire ou désavantagée. C'est faire de l'« *advocacy* », plaider en leur faveur dans certaines circonstances. Les OC peuvent participer à des réunions de la santé publique afin d'essayer d'influencer les offres de financement pour qu'elles soient davantage au diapason avec les besoins des organismes précaires. Dans la même optique, elles doivent ramener l'objectif de lutte à la pauvreté ou d'insécurité alimentaire auprès des instances de concertation ou certains projets. À cet effet, une OC dit devoir rappeler ces objectifs auprès d'un réseau alimentaire de proximité qui souhaite tisser des liens entre des actions locales d'agriculture urbaine, de distribution solidaire, de transformation des aliments et d'éducation sur les enjeux alimentaires locaux, dans un quartier marqué par la gentrification. Vis-à-vis des organismes de banque alimentaire, c'est aussi représenter les besoins des utilisateurs ou faire en sorte que leur parole soit entendue lors des assemblées.

« Dans le cadre de mon animation [d'une assemblée générale], j'ai encouragé une période d'échange entre les membres-usager.e.s présents et l'équipe incluant les administrateurs.trices. Cet échange a permis aux usager.e.s, peu habitué.e.s à prendre la parole et à ce qu'on leur demande leur avis, de poser des questions sur la composition des paniers [alimentaires], sur le fonctionnement de l'organisme et sur les projets à venir. (...) Au terme de cette assemblée, les usager.e.s se sont senti.e.s pertinent.e.s et davantage considéré.e.s (...). » (Extrait du Récit de pratique 1)

25 Enfin, leur position de relative stabilité, en raison de leur statut d'employées de l'état, permet aux OC d'assurer une continuité dans un contexte de précarité du milieu communautaire qui a pour corollaire une alternance des directions d'organismes et un roulement des intervenants. Les OC doivent ainsi transférer l'information nécessaire à leur pratique : historique, acteurs en présence, sens de l'action, etc. C'est aussi pallier le





manque de personnel et d'« expertise bureaucratique » des organismes les plus fragiles, et souvent essentiels en termes de services offerts aux publics les plus précaires, pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds et permettre à ces organismes de « survivre ».

## Les défis de l'organisation communautaire en sécurité alimentaire

- 26 Quatre principaux défis ont été soulignés par les OC : 1) la précarité des organismes; 2) les modes de financement; 3) la pluralité des conceptions du champ de la sécurité alimentaire; 4) et la difficulté à trouver des solutions au niveau local.
- 27 La précarité du milieu communautaire québécois s'est accentuée ces dernières années, dû à un sous-financement (Vaillancourt 2017; Métivier 2017; Depelteau, Fortier & Hébert 2013). Les OC signalent que cette situation est particulièrement frappante pour les organismes en sécurité alimentaire. Cela a des répercussions sur le manque de disponibilité des acteurs à s'investir dans l'action collective en raison du manque de ressources humaines et de ce qu'exigent, en termes de temps et de logistique, des actions mises en œuvre sur le terrain comme la distribution alimentaire. De ce fait, la représentation de ces acteurs aux instances de concertation est affaiblie. De plus, les OC constatent un rapport de force inégal entre les représentants d'organismes en sécurité alimentaire (du type banque alimentaire), portés généralement par des bénévoles plutôt âgés issus de milieux populaires, souvent eux-mêmes « usagers » ou anciens « usagers », et d'autres acteurs de la concertation comme des représentants d'institutions publiques ou des directions d'organismes davantage professionnalisés. Pour les OC, cela peut entraîner des déséquilibres sur le plan de la valorisation des savoirs et sur la reconnaissance de la contribution.
- 28 Les modalités de financement des organismes et des initiatives ont des conséquences sur le type d'action qui sera mené. Une OC souligne une « dichotomie » au niveau du financement de ce qui est alimentaire dans le réseau de la santé. Pour rappel, à Montréal, il existe deux modes de financement du MSSS en sécurité alimentaire : le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), qui finance « à la mission » les organismes qui œuvrent dans le secteur de la santé et des services sociaux (comme les banques alimentaires) et la Direction régionale de santé publique (DRSP) qui finance « par projet ». *« Notre rôle comme OC en CIUSSS se situe à la jonction de ces deux grandes logiques de financement d'actions en sécurité alimentaire. Nous devons constamment tisser des liens entre les projets financés dans ces deux logiques, mais qui répondent aux besoins des mêmes populations à l'échelle des quartiers »* (Verbatim du groupe d'analyse).
- 29 En effet, bien que la Loi 7 mette l'accent sur la lutte à la pauvreté, le transfert de mandat vers la DRSP peut faire en sorte qu'en pratique, les programmes délaissent la dimension « sociale » (accès à l'alimentation des personnes en situation de pauvreté) au profit de la dimension « santé » (nutrition, accès aux fruits et légumes et « saines habitudes de vie »). Par ailleurs, ce qui a trait aux « innovations » ou « alternatives » alimentaires est davantage du ressort de la Direction régionale de santé publique. En voyant des opportunités de financement, des tables de concertation se sont lancées dans des projets de marchés publics dans des déserts alimentaires ou de marchés mobiles dans des sites ciblés (ex. dans des HLM pour personnes âgées), alors que la viabilité économique n'est pas toujours au rendez-vous dans des quartiers à faible pouvoir d'achat.



« En 2008, la Direction de Santé publique de Montréal lance un appel de projet visant à soutenir l'accès aux aliments santé. L'idée d'un projet [de café-marché de fruits et de légumes] prend forme auprès des résidents (...) et voit le jour en 2010. (...) Le Café-Marché citoyen opère avec succès de 2011 à 2014. (...) Cependant, opérer six jours/semaine, adapter l'offre aux multiples communautés culturelles qui résident dans le quartier et être rentable, sont des défis de taille! Le personnel et les citoyens vivent un essoufflement et plusieurs programmes de financement prennent fin abruptement. Le projet connaît alors un déclin. » (Extrait du récit de pratique 2)

- 30 Aujourd'hui, « la mode est aux alternatives » dira une OC : quartiers nourriciers, agriculture urbaine et/ou biologique, cueillette urbaine, circuits courts, mise en marché et approvisionnement, transformation alimentaire, etc. Trouver du financement pour les organismes en sécurité alimentaire représente donc « un grand défi ». Ces modèles alternatifs sont parfois peu applicables à la réalité des usagers des banques alimentaires. Selon une OC, on ne peut pas s'attendre à ce que ce type de public se mette à cultiver un potager. Dans le même registre, les OC rapportent qu'à une époque, les cuisines collectives avaient également la cote au niveau du financement. Si un certain impact peut s'appréhender au niveau du lien social, force est de constater qu'elles ne résolvent pas l'insécurité alimentaire.
- 31 Les OC constatent une pluralité des conceptions du champ de la sécurité alimentaire et de l'alimentation. Il comporte plusieurs aspects (ex. lutte contre la faim, autonomie alimentaire, environnement, nutrition, etc.) ce qui implique une multiplication des initiatives et des acteurs aux intérêts divers, voire contradictoires. Les réponses plus spécifiquement liées à l'insécurité alimentaire ont tendance à être reléguées au second plan au profit de celles en lien avec d'autres aspects de l'alimentation plus populaires auprès des bailleurs de fonds, comme l'agriculture urbaine. Selon les OC, la diversité des acteurs présents sur les tables de quartier se fait de plus en plus sentir, notamment avec l'implication de nouveaux acteurs, souvent dotés de capitaux culturels (des diplômes) et sociaux (expérience militante) plus en phase avec des enjeux environnementaux et développant de nouvelles formes de mobilisation collective ou participation citoyenne. L'enjeu pour les OC est donc de rappeler aux membres des tables de concertation les objectifs de la sécurité alimentaire et de la lutte à la pauvreté, ainsi que de trouver des articulations et des alliances possibles entre les différentes conceptions.
- 32 La diversité des acteurs fait qu'il est difficile de trouver des réponses consensuelles au problème de l'insécurité alimentaire. De plus, comme le mentionne un OC, alors que dans d'autres champs, comme le logement, les solutions sont « connues » et peuvent se déployer au niveau local : construction de logements sociaux, contrôle du prix des loyers, etc., tel n'est pas le cas pour l'insécurité alimentaire, du moins, à un niveau local. Pour les OC, les solutions existent, mais à une autre échelle, par exemple au niveau d'un revenu minimum garanti ou d'autres mesures touchant les causes primaires de l'insécurité alimentaire liées à un salaire minimum trop bas, à des prestations d'aide sociale ou de chômage inadéquates, à un taux de chômage élevé, à un faible niveau d'instruction ou à des logements inabordables.

## Perceptions des OC sur les impacts de leur pratique



Les OC ont de la difficulté à s'attribuer les impacts des actions collectives qu'elles soutiennent. C'est pour cette raison qu'aussi bien dans les récits que dans notre groupe de discussion nous avons tenté de distinguer ce qui relevait de la pratique

d'organisation communautaire de ce qui découlait de l'action en soi. De plus, il s'agit d'une pratique dont les impacts s'observent sur le long terme. Une OC fera ainsi le lien avec la prévention en santé et la difficile mesure de ses impacts. Dans tous les cas, les OC reconnaissent des impacts à différents niveaux, dont principalement ceux de la démocratisation ou de la participation citoyenne : implication d'usagers ou citoyens dans les assemblées ou le développement de projets, modes de gouvernance collectifs et horizontaux, prise de décision collective, etc. Elles perçoivent aussi d'autres impacts étroitement associés au rôle qu'elles exercent. En effet, leur pratique permet de fonder ou consolider des partenariats en vue de construire des actions collectives tout en rétablissant la balance du pouvoir entre les organismes. Leur action favorise aussi l'*empowerment*, ou l'octroi de davantage de pouvoir à des individus ou des groupes. Les OC contribuent par exemple à renforcer l'« estime de soi » et le sentiment de compétence des représentants d'organisme et à ce que des citoyens demeurent impliqués à long terme dans des actions de mobilisation. Leur pratique aide des organismes en difficulté à avoir accès à du financement en veillant à l'arrimage avec les bailleurs de fonds. Enfin, ces professionnels maintiennent une certaine logique d'action en essayant d'assurer une meilleure adéquation entre les actions et les besoins des utilisateurs de services et en alignant les actions vers des objectifs de sécurité alimentaire dans l'optique d'une lutte à la pauvreté.

## Capacité d'action sur les inégalités sociales

34 Au fil du temps, les OC ont appris à redéfinir (et réorienter) leurs pratiques en termes d'actions sur les déterminants de la santé (DSS) (Leclercq 2019b). La notion de DSS puise ses origines dans la littérature scientifique avant d'être reprise comme cadre conceptuel de la santé publique et d'apparaître comme une catégorie d'action publique emblématique d'un système où la santé et les services sociaux sont intégrés. Cette notion est devenue, dans les cadres de référence au niveau du RQIACC (2003 & 2010) et leurs déclinaisons locales, un référent pour l'action des OC et elle induit une normativité implicite. Dans leur pratique au quotidien, les OC ne se réfèrent pas forcément aux DSS. Cette utilisation dépend de leurs formations ou parcours professionnels. Certains préfèrent parler de conditions de vie ou d'inégalités, des déterminants sociaux qui ne sont pas pensés comme tels. L'action sur les DSS se fait au nom d'un objectif de réduction des inégalités de santé, un prisme singulier, et dans un sens consensuel, qui tend à diluer les rapports sociaux en jeu en se centrant sur les individus. Notre cadre d'analyse inclut plutôt différentes dimensions des inégalités sociales : matérielle, relationnelle et décisionnelle. Voici la manière dont les OC conçoivent leur capacité d'action sur celles-ci.

35 En ce qui concerne la dimension matérielle, en sécurité alimentaire, la première ressource visée par les actions collectives est l'accès à de la nourriture pour des personnes et des groupes en situation d'insécurité alimentaire. Les pratiques d'organisation communautaire permettent par ricochet, ou de manière indirecte dans un processus d'action collective incluant différents acteurs, un accès à de la nourriture. Ce n'est pas cet aspect qui a été mis de l'avant par les OC : quand on leur demande quelle est leur capacité d'action sur la dimension matérielle, elles identifient plutôt l'aide aux organismes pour avoir accès à du financement afin de soutenir leurs actions en sécurité alimentaire. Dans le même registre, leur rôle en lien avec certaines actions collectives a pu permettre à des organismes d'acquiescer des infrastructures (ex. un local pour un café solidaire). De plus, selon une OC, avec leur rôle de soutien, les OC constituent en quelque sorte une ressource humaine « gratuite » qui permet aux



organismes de fonctionner. Une autre OC écrira dans son récit de pratique que « Soutenir la gouvernance et le fonctionnement d'une banque alimentaire, c'est agir indirectement sur les inégalités matérielles par le soutien à une réponse concrète aux besoins alimentaires des personnes en situation de pauvreté » (Extrait du récit de pratique 1).

36 La dimension décisionnelle est au cœur de la pratique d'organisation communautaire. Leur capacité d'action sur cette dimension se relève d'une part au niveau des organismes. Comme nous l'avons mentionné au fil de l'article, les OC essaient d'influencer les rapports de pouvoir entre les institutions (ex. la santé publique) et les organismes, mais également entre les organismes eux-mêmes, par exemple, lorsque des organismes dédiés à la sécurité alimentaire (ex. banques alimentaires) se retrouvent en position minoritaire dans les instances de concertations. D'autre part, leur capacité d'action sur la dimension décisionnelle concerne les rapports sociaux au sein des instances de concertation ou des organismes marqués par une tendance à mettre en position minoritaire les groupes et les personnes qui vivent de l'insécurité alimentaire. Les OC essaient de faire en sorte que ces personnes, comme les usagers de banque alimentaire, s'impliquent et que leur parole soit considérée au sein des instances de concertation, des projets ou des organismes afin qu'elles puissent exercer un pouvoir de décision sur les actions qui les concernent. L'implication au sein de ces instances n'est pas toujours évidente pour des personnes dotées de peu de capitaux économiques, sociaux et culturels et dont les savoirs expérientiels ne sont pas toujours valorisés, notamment dans le cadre de modes participatifs formels comme les tables de concertation, les assemblées générales et les conseils d'administration, où la maîtrise des codes peut sembler exclusive.

37 Finalement, certaines actions collectives en sécurité alimentaire auraient un impact sur la dimension relationnelle des inégalités sociales. C'est le cas des cuisines collectives, d'épiceries ou cafés solidaires, voire de jardins collectifs qui deviennent des espaces de socialisation pour des personnes en situation de précarité. Des OC ont également pu constater que des personnes fréquentant certains de ces espaces se sont par la suite impliquées et mobilisées pour d'autres actions collectives ou dans le quartier en question. En ce qui concerne les capacités d'action des pratiques d'organisation communautaire sur la dimension relationnelle, plusieurs éléments ont été envisagés rétrospectivement par ces professionnels. Au niveau des tables de concertation et des organismes, le travail des OC consiste en partie à mettre en relation différents acteurs afin de fixer des objectifs communs et construire des actions collectives. L'idée est, comme nous l'avons vu, de mutualiser certains savoirs, outils et expériences en sécurité alimentaire. Selon les OC, c'est aussi renforcer « les forces » des organismes et leur sentiment d'accomplissement en valorisant les actions posées et le chemin parcouru. À un niveau plus interindividuel, il peut s'agir d'assurer une meilleure communication entre les différents participants à une table de concertation. Enfin, leur capacité d'action sur la dimension relationnelle peut se faire à travers une intervention individuelle, comme une OC qui nous a mentionné son travail de renforcement de l'estime de soi et du sentiment de compétence de responsables communautaires.

## Conclusion

38 Notre étude permet d'en savoir plus sur la manière dont se structure le champ de la sécurité alimentaire au Québec, à Montréal dans un contexte de quartiers centraux. Le rôle de l'organisation communautaire en sécurité alimentaire est relativement semblable à celui assuré dans d'autres champs de pratique : un rôle de soutien à l'action



collective, à la concertation et aux organismes communautaires. Les spécificités du champ de la sécurité alimentaire ressortent davantage au niveau des défis relevés par les OC. Nous retiendrons en particulier les enjeux de financement, le rapport ambivalent de l'organisation communautaire vis-à-vis de la santé publique, la pluralité des conceptions du champ et la multiplicité des acteurs s'y impliquant. Analyser les pratiques d'organisation communautaire en sécurité alimentaire nous permet également de mieux cerner les contours d'un État social qui apparaît comme un réseau complexe et enchevêtré d'interdépendances (entre entités, groupes et individus) traversé par des rapports de pouvoir. L'État y conserve un rôle structurant dans le cadre de logiques subventionnaires. Les organisateurs communautaires occupent une position d'interface et permettent un certain arrimage entre les institutions publiques et le milieu communautaire, notamment en soutenant les banques alimentaires qui apparaissent comme le « parent pauvre » de ce champ.

39 Notre démarche de réflexivité collective a permis aux OC de prendre un moment de recul vis-à-vis de leur pratique professionnelle et de réfléchir à leur capacité d'action sur les inégalités sociales, un cadre d'analyse débordant les cadres conceptuels usuels définis dans les diverses politiques ministérielles ou cadres de référence. Cet exercice n'a pas toujours été aisé puisque les OC ont parfois du mal à s'attribuer une contribution individuelle dans une action collective, notamment en termes d'impacts. Néanmoins, cette démarche les a amenés à analyser leur capacité d'action sur les dimensions matérielles, relationnelles et décisionnelles des inégalités sociales. Leurs pratiques peuvent notamment contribuer à atténuer certains rapports de pouvoir et rapports sociaux qui se produisent au cœur de certaines actions collectives ou dispositifs en sécurité alimentaire.

40 En raison de la pandémie de COVID-19 et dès la mise sur pause de la société québécoise le 13 mars 2020, l'aide alimentaire d'urgence est apparue unanimement comme besoin prioritaire alors que ces dernières années, tant la santé publique que les bailleurs de fonds (comme les fondations privées) valorisaient les alternatives. Alors que la sécurité alimentaire devient un enjeu d'actualité, une urgence, en particulier pour les personnes bénéficiant de l'aide de dernier recours et ne pouvant toucher la Prestation canadienne d'urgence (PCU)<sup>13</sup>, on reconnaît la nécessité de distribuer des aliments, des bons d'achat, etc. Au moment de conclure cet article, un OC du comité s'interroge sur ce qu'il adviendra, une fois la pandémie passée : « *Reconnaitrons-nous davantage les besoins d'aide alimentaire, le rôle des banques alimentaires, l'insuffisance des revenus des moins nantis?* » (commentaire d'un OC lors de la relecture de l'article durant la pandémie). Le comité des OC en sécurité alimentaire s'est transformé en cellule de crise. Ses rencontres hebdomadaires ont permis de faire remonter les enjeux vécus sur le terrain vers les autorités de santé publique, municipale ou les bailleurs de fonds, et de mieux soutenir les actions collectives dans les différents quartiers desservis par le CCSMTL. Les OC se sont appuyées sur les acquis de leur travail de soutien à la concertation pour créer des cellules de crise en sécurité alimentaire dans chacun de ces quartiers. Ces cellules ont mobilisé plus largement en intégrant des organismes communautaires qui ont temporairement réorienté leurs actions, hors de leur mission, pour répondre au plus urgent, soit l'aide alimentaire. La situation inédite de crise sociosanitaire actuelle vient, d'une part, renforcer les inégalités sociales existantes, voire en créer de nouvelles et, d'autre part, entretenir et produire de nouvelles solidarités sociales, notamment dans le champ de la sécurité alimentaire.

41 Sur le plan des perspectives de recherche, un projet de recherche comparative (Québec, France, Catalogne) a été déposé en octobre 2020 auprès du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH-Leclercq et collab.) afin de documenter l'adaptation des interventions collectives — dont l'organisation communautaire — et de



groupe au contexte de pandémie. Nous verrons quel est leur impact sur les inégalités sociales qui ont été renforcées ou créées durant cette crise sociosanitaire. Nous nous intéresserons notamment au champ de la sécurité alimentaire et nous prendrons en compte les savoirs expérientiels des personnes qui vivent directement l'insécurité alimentaire.

## **Bibliography**

BILGE S. 2011. « De l'analogie à l'articulation : théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe », *L'Homme et la société* (2) : 43-64.

DOI : 10.3917/lhs.176.0043

CCSMTL 2019a. *Cadre de référence en organisation communautaire – version 7 mai 2019* (document de travail). Montréal : CCSMTL – Service à la communauté.

CCSMTL 2019b. *Cadre de référence. Innover pour améliorer l'alimentation des Montréalais vulnérables*. Appel à projets. Montréal : CCSMTL.

CSSS JEANNE-MANCE 2014. *Cadre de référence et de pratique en organisation communautaire*. Montréal : CSSS-JM-Service à la communauté. — Service à la communauté.

DEPELTEAU J, FORTIER F. & HÉBERT G. 2013. *Les organismes communautaires au Québec : financement et évolution des pratiques*. Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

DEVERS K. J. 1999. « How Will We Know "Good" Qualitative Research When We See It? Beginning the Dialogue in Health Services Research », *Health Services Research* 34(5) : 11-53.

DIERCKX C. 2016. « Réflexivité, pouvoirs et transformation des pratiques », *Nouvelles pratiques sociales* 28(2) : 138-157.

FOURNIER A., GODRIE B. & MCALL C. 2014. *Vivre et survivre à domicile – Le bien-être en cinq dimensions*. Rapport de recherche. Montréal : CREMIS.

GAGNÉ J. 2008. « La liberté de créer : co-produire des connaissances », *Revue du CREMIS* 1(2) : 25-30.

GIRAUD E. & ROUTHIER-BEAULÉ M.-N. 2019. *Bilan-faim de Moisson Montréal 2019*, Moisson Montréal.

GODRIE B. 2014. *Savoirs d'expérience et savoirs professionnels : un projet expérimental dans le champ de la santé mentale*. Thèse présentée à la Faculté des Arts et Sciences en vue de l'obtention du grade de Ph. D en sociologie. Montréal : Université de Montréal.

HAMELIN A-M. & Bolduc N. 2003. « La sécurité alimentaire à l'agenda politique québécois », *Service social* 50(1) : 57-80.

JUTEAU D. 1994. « De la fragmentation à l'unité : vers l'articulation des rapports sociaux. L'égalitarisme en question », *Cahiers de recherche éthique* 18 : 81-108.

LACHAPELLE R. (dir.) 2003. *L'organisation communautaire en CLSC : Cadre de référence et pratiques*. Québec : Presses Université Laval.

LACHAPELLE R. & BOURQUE D. 2008. « Les pratiques d'organisation communautaire en CSSS à l'épreuve des programmes de santé publique », *Service social* 54(1) : 23-39.

LECLERCQ J-B. 2019a. « Dépasser le cadre normatif pour penser son action en termes d'inégalités sociales — Réflexivité collective d'organisateur et organisatrices communautaires (Québec) », *Sciences et actions sociales* [en ligne] 11.

LECLERCQ J-B. 2019b. « L'action de l'organisation communautaire sur les déterminants sociaux de la santé : de quelles inégalités parle-t-on? Un cas d'étude à Montréal », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique* 67 : S61-S62.

DOI : 10.1016/j.respe.2018.12.050

LECLERCQ J-B. 2014. « L'organisation communautaire au Québec et la reconfiguration de l'État social », *Revue du CREMIS* 7(1) : 49-55.

LECLERCQ J-B., COULOMBE S., LLOBET ESTANY M. & SOUCISSE F. 2017. « La reconfiguration de l'État social à travers les pratiques d'organisation (Québec) et d'intervention communautaire (Catalogne) », *Les Politiques Sociales* 3-4 : 102-113.

LECLERCQ J-B., BALLESTER FRAGO M. & LLOBET ESTANY M. 2016. « Impacts des



transformations de l'État social sur les pratiques d'organisation communautaire (Québec) et de travail communautaire (Catalogne) », in B. Baldelli & K. Belhadj-Ziane(éd.) *Transformations sociales et transformations de l'intervention sociale : vers un renouvellement des postures professionnelles et scientifiques de l'intervention sociale* : 17-37. Paris : L'Harmattan.

LÉVESQUE B. 2001. *Le modèle québécois : un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société*. Montréal : Cahier du CRISES, collection Études théoriques.

DOI : 10.4000/interventionseconomiques.1012

McAll C. 1990. *Class, ethnicity, and social inequality*. Montréal : McGill-Queen's Press-MQUP.

McAll C., VAN DE VELDE C., CHAREST R., DUPÉRE S., RONCAROLO F., MCCLURE G., RÉGIMBALD F., LUPIER P., LLOBET M., BERTI F., MAZAEFF C., VILLET C. & NGAFEU M. 2015. « Inégalités sociales et insécurité alimentaire : Réduction identitaire et approche globale », *Revue du CREMIS* 8(2) : 28-35.

MCINTYRE L. 2003. « Food Security : More Than a Determinant of Health », *Options politiques*, Mars 2003 : 46-51

MCNIFF J. & WHITEHEAD J. 2001. *All you need to know about action research*. London : Sage Publications (2ème édition).

MESS 2002. La volonté d'agir la force de réussir. Énoncé de politique. Québec : Gouvernement du Québec.

MÉTIVIER C. 2017. « L'autonomie : un principe au cœur de l'identité du mouvement d'action communautaire autonome », *Nouvelles pratiques sociales* 29(1-2) : 184-192.

MSSS 2008. *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux.

MTES 2017. Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2-23. Québec : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

NAMIAN D., BOUCHER-GUÈVREMONT S. & CHARTRAND M. (2019). « Actualité de la pauvreté : débats théoriques, défis pratiques », *Reflets* 25(1) : 10-17.

DOI : 10.7202/1064664ar

NOËL A. 2002. « Une loi contre la pauvreté : La nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », *Lien social et politiques*, 48 : 103-114.

PFEFFERKORN R. 2007. *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*. Paris : La Dispute.

PICOS 2009. *Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants : Résultats d'une réflexion commune*. Québec : Direction générale de la santé publique – ministère de la Santé et des Services sociaux.

PLOURDE A. 2019. « Revendications et contre-offensives de classe : L'État social québécois et la transformation des CLSC (1971-1981) », *Revue du CREMIS* 11(1) : 4-10.

RACINE S. 2003. *De la pauvreté à la sécurité alimentaire. Analyse d'un glissement épistémologique et sémantique socio-sanitaire*. Travail pour le Cours Développement de la pensée et de la théorie en service social. Programme de doctorat en service social Université de Montréal.

RICHES G. 2002. « Food Bank and Food Security : Welfare Reform, Human Rights and Social Policy. Lessons from Canada ? », *Social Policy and Administration* 36(6) : 648-663.

DOI : 10.1111/1467-9515.00309

ROUFFIGNAT J. 1998. « Sécurité alimentaire, pauvreté et développement communautaire : liens et perspectives d'action au Québec », *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement* 19(4) : 331-337.

DOI : 10.1080/02255189.1998.9669790

SÉNÉCAL G., CLOUTIER G. & HERJEAN (2008). « Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des Tables de concertation de quartier à Montréal », *Cahiers de géographie du Québec* 52(146) : 191-214.

SCHÖN D.A. (1994). *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal : Les Éditions Logiques.

TARASUK V., MITCHELL A & DACHNER N. 2016. *Household food insecurity in Canada, 2014*. Toronto : Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF).

DOI : 10.1097/00008486-200510000-00003

TARASUK V. 2001. *Document de travail sur l'insécurité alimentaire individuelle et des ménages*.



Ottawa : Santé Canada.

TIRCHER P. 2020. *Évolution des profils des bénéficiaires des banques alimentaires du Québec*. Montréal : Observatoire des inégalités.

VAILLANCOURT Y. 2017. *Marges de manœuvre des acteurs locaux de développement social en contexte d'austérité*. Montréal : Centre de recherche sur les innovations sociales.

VAN CAMPENHOUDT L., CHAUMONT J.-M. & FRANSSSEN A. 2005. *La méthode d'analyse en groupe. Application aux phénomènes sociaux*. Paris : Dunod.  
DOI : 10.4000/sociologies.2968

## Notes

1 Moisson Montréal est un organisme de bienfaisance. Il récupère des dons de nourriture et les distribue gratuitement à des organismes communautaires de l'île de Montréal. C'est la banque alimentaire distribuant le plus de denrées au Canada [<https://www.moissonmontreal.org>]

2 Nombre de paniers + collations + repas totaux + cuisines collectives + popotes roulantes.

3 Le dépannage alimentaire regroupe principalement les services d'aide alimentaire sous forme de panier de provision, d'épicerie communautaires ou de dépannage d'urgence.

4 Étant donné que dans ce comité les OC sont en grande majorité des femmes, nous féminiserons l'usage collectif du terme. Nous spécifierons lorsqu'il s'agit d'une ou d'un OC pour des cas individuels.

5 Pour cette recherche exploratoire, nous voulions étendre les analyses d'une recherche (Leclercq et Llobet, CRSH Développement savoir 2015-2019) sur les pratiques d'organisation/intervention communautaire dans le champ de l'habitation et de l'aménagement urbain à Montréal et Barcelone. Nous reprenons ici le même cadre d'analyse en termes d'inégalités sociales.

6 Cette loi institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont l'objectif est alors d'amener progressivement le Québec au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres d'ici à 2013 (MESS, 2002). Elle fait de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale une priorité explicite pour un gouvernement, une première en Amérique du Nord. Elle est le résultat direct d'une importante mobilisation citoyenne, notamment avec la formation du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté (devenu Collectif pour un Québec sans pauvreté), et d'un vaste processus de consultation et de délibération publique (Noël, 2002).

7 Et Centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS).

8 Ce programme émane d'un partenariat établi en 1997 entre la Ville de Montréal, la Direction de la santé publique de Montréal et Centraide du Grand Montréal, un organisme philanthropique

9 Depuis 1988, le Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire en CISSS et CIUSSS (RQIIAC) réunit sur une base volontaire les praticiens de l'organisation communautaire des établissements du RSSS [[www.rqiiac.qc.ca](http://www.rqiiac.qc.ca)].

10 Le RQIIAC s'appuie sur le Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants (PICOS 2009) produit par le MSSS et élaboré par des instances en santé publique en concertation avec des acteurs du milieu.

11 « Pour une pratique qui se raconte... Schéma narratif aux couleurs de l'organisation communautaire ». Outil réalisé dans le cadre d'un atelier du colloque du RQIIAC 2012 par Lachapelle R. et Perron J. Ce schéma détaille les étapes nécessaires au texte narratif : situation initiale, élément déclencheur (ou perturbateur), déroulement (ou nœud), dénouement et situation finale. Contrairement à ce que cet outil suggère, il avait été demandé aux participantes de bien faire ressortir leur rôle d'OC. Il avait été également demandé d'inclure un paragraphe concernant l'impact de leur pratique sur les inégalités et leurs différentes dimensions : matérielles, relationnelles et décisionnelles (voir dans la section suivante le cadre d'analyse explicité au préalable).

12 Ce cadre d'analyse s'inspire en partie d'un cadre d'analyse qui dénombre cinq dimensions au « bien-être » (Fournier *et al.* 2014).

13 La PCU offre un soutien financier aux employés et aux travailleurs indépendants canadiens qui sont touchés directement par la COVID-19.





---

## References

### *Electronic reference*

Jean-Baptiste Leclercq, Anne-Marie Ouimet, Renée-Ève Dionne, Hélène Felteau, Élise Solomon, François Soucisse, Catherine St-Germain, Martine Thériault and Sophie Coulombe, « L'organisation communautaire comme réponse collective aux enjeux de l'insécurité alimentaire au Québec », *Anthropology of food* [Online], S15 | 2020, Online since 30 December 2020, connection on 15 March 2022. URL : <http://journals.openedition.org/aof/11262> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aof.11262>

---

## About the authors

### **Jean-Baptiste Leclercq**

chercheur d'établissement, Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL) et Professeur associé, département de sociologie de l'Université de Montréal, jean-baptiste.leclercq.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

### **Anne-Marie Ouimet**

agente de planification, de programmation et de recherche, CREMIS et CCSMTL; anne-marie.ouimet.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

### **Renée-Ève Dionne**

organisatrice communautaire du CCSTML

### **Hélène Felteau**

organisatrice communautaire du CCSTML

### **Élise Solomon**

organisatrice communautaire du CCSTML

### **François Soucisse**

organisateur communautaire du CCSTML

### **Catherine St-Germain**

organisatrice communautaire du CCSTML

### **Martine Thériault**

organisatrice communautaire du CCSTML

### **Sophie Coulombe**

Doctorante, UQUAM, Montréal, coulombe.sophie.4@courrier.uqam.ca

---

## Copyright



Anthropologie of food est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

